

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, les vingt-huit février 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. SAMEDI

Etaient présents : MM SAMEDI, BODIN, BERTHELOT, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, BRIAND, LEDOUX, MARTIN, JUMELIN, RIMBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. DE BOUILLÉ

Absente excusée : Mme FONTENAY a donné procuration à Monsieur SAMEDI

M. JUMELIN a été désigné en qualité de secrétaire

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021

Commune

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	666 635.58€	Recettes	360 593.19€
Dépenses	592 090.90€	Dépenses	531 663.84€
Excédent de l'exercice	74 544.68€	Déficit de l'exercice	171070.65€
Excédent de clôture N-I	117 136.74€	Déficit de clôture N-I	16 224.91€
Excédent cumulé	<u>191 681.42€</u>	Déficit cumulé	<u>187 295.56€</u>

Lotissement « La Morinière »

Section fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	33 341.52€	Recettes	43 660.48€
Dépenses	43 660.48€	Dépenses	0.00
Déficit de l'exercice	10 318.96€	Excédent de l'exercice	43 660.48€
Excédent de clôture N-I	29 626.90€	Déficit de clôture N-1	43 660.48€
Excédent cumulé	<u>19 307.94€</u>	Résultat cumulé	<u>0.00€</u>

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Il est approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 143 05.65€. Après affectation le nouveau résultat de fonctionnement est de 48 630.77€.

TRACTEUR

Le Conseil Municipal retient l'offre de la société LANDAIS de Saint Germain d'Arcé pour l'acquisition d'un tracteur SAME Explorer pour un montant de 56 000€ H.T. et une reprise de l'ancien tracteur d'un montant de 22 000€.

DEBROUSSAILLEUSE

Le Conseil Municipal accepte le devis RC MOTOR de St Paterne Racan pour l'achat d'une débroussailleuse STILH au prix de 748.17€ H.T.

FENETRE MAIRIE

Le Conseil Municipal demande des devis complémentaires pour le remplacement d'une fenêtre à la mairie.

DEMANDE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PAR LES CIMENTS CALCIA

Le Conseil Municipal donne son accord sans réserve sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Ciments CALCIA en vue d'augmenter la consommation de déchets en valorisation thermique et en valorisation matière, ainsi que la diversification des déchets valorisés sur le site, afin notamment d'avoir une alternative à la consommation des matières premières et combustibles fossiles qui sont des ressources naturelles non renouvelables, tout en valorisant des déchets de provenances plus proches. Une enquête publique a eu lieu du 24 janvier au 23 février 2022.

SOUTIEN FINANCIER A LA COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€ pour soutenir la commune de St Nicolas de Bourgueil en raison des nombreux dégâts occasionnés par la tornade du 19 juin 2021.

ECOLE - ATSEM

Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer à compter de l'année scolaire 2022-2023 l'ATSEM qui prend sa retraite au mois de juillet, à la vue des effectifs des maternelles, cela ne se justifie pas. Actuellement deux ATSEM présentent sur toute la durée de classe.

Les délégués du GEMAPI, du SMIPE et du SIEIL ont fait un rapport au conseil municipal des différentes réunions.